

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 octobre 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1759/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1760/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1761/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Octroi du mandat à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'achat d'armoires-vestiaires pour les commissions scolaires avec le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour une période de deux ans plus une année d'option à compter du 1^{er} janvier 2017;
8. Octroi du mandat à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'achat de mobilier scolaire et administratif pour les commissions scolaires avec le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour une période de deux ans plus une année d'option à compter du 1^{er} janvier 2017;
9. Questions diverses;
10. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

OCTROI DU MANDAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES POUR L'ACHAT D'ARMOIRES-VESTIAIRES POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES AVEC LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL) POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS PLUS UNE ANNÉE D'OPTION À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017 (RCE-1762/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) désire adhérer au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'acquisition d'armoires-vestiaires pour la CSRDN à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une période de deux ans avec une possibilité de reconduction pour une année additionnelle pour les mêmes conditions et garanties;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la CSRDN doit octroyer un mandat officiel par écrit à la personne et à la commission scolaire qui représentera le CARLLL au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le montant total pourrait dépasser le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

CONSIDÉRANT QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les services selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles se basant sur la demande du Secrétariat du Conseil du trésor d'adhérer à des regroupements d'achats lorsque possible;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles de procéder à cette adhésion en vue de diminuer les coûts, les délais et de faciliter les achats d'armoires-vestiaires pour les établissements de la CSRDN mais également dans le cadre des constructions d'écoles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public plus haut décrit à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.

- B) De procéder à l'acquisition d'armoires-vestiaires auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le mandataire du CARLLL et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres dont la possibilité de reconduction d'une année additionnelle pour les mêmes conditions et garanties.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES POUR L'ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE ET ADMINISTRATIF POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES AVEC LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL) POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS PLUS UNE ANNÉE D'OPTION À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017 (RCE-1763/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) désire adhérer au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'acquisition de mobilier scolaire et administratif pour la CSRDN à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une période de deux ans avec une possibilité de reconduction pour une année additionnelle pour les mêmes conditions et garanties;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la CSRDN doit octroyer un mandat officiel par écrit à la personne et à la commission scolaire qui représentera le CARLLL au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le montant total dépassera le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

CONSIDÉRANT QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les services selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles se basant sur la demande du Secrétariat du Conseil du trésor d'adhérer à des regroupements d'achats lorsque possible;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles de procéder à cette adhésion en vue de diminuer les coûts, les délais et de faciliter les achats de mobilier scolaire et administratif pour les établissements de la CSRDN mais également dans le cadre des constructions d'écoles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public plus haut décrit à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'acquisition du mobilier scolaire et administratif auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le mandataire du CARLLL et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres dont la possibilité de reconduction d'une année additionnelle pour les mêmes conditions et garanties.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1764/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire